



Saint-Pierre, le 5 mai 2009

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Eric WOERTH
Ministre du Budget, des Comptes
publics et de la Fonction Publique
139, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

COPIES :

- Direction Générale des Douanes ;
- Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer
- Préfet de l'Archipel
- Chef du Service des Douanes
- Syndicat UNSA

Monsieur le Ministre,

J'ai dernièrement été saisie par une délégation des agents du service des Douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui ont attiré mon attention sur la baisse inquiétante des effectifs en poste dans l'Archipel.

En effet, dans les mois à venir, cinq agents du service local des douanes partiront à la retraite, sans qu'il n'y ait, jusqu'à présent, aucune assurance sur leur remplacement.

Les agents du service se sont d'ailleurs massivement mobilisés dans un mouvement de grève le 29 avril dernier, pour manifester leur forte inquiétude. Un nouveau préavis de grève a d'ailleurs été déposé pour le lundi 11 mai 2009.

L'Archipel, qui traverse depuis plus de 15 ans une crise économique sans précédent, travaille actuellement sur la mise en place d'un nouveau schéma de développement visant à mieux intégrer Saint-Pierre-et-Miquelon dans son contexte économique régional, axé notamment sur les services portuaires et aéroportuaires.

Le service des douanes est au carrefour des conditions de ce développement économique, or les effectifs actuels étant déjà à minima, un renouvellement, nombre pour nombre, des départs en retraite s'impose.

Dans ce contexte difficile, vous comprendrez également que les élus de l'Archipel soient très attachés à la défense de l'emploi local. Aussi est-il légitime que nous soyons tous très attentifs aux opportunités qui s'ouvrent et à l'évolution de l'emploi dans la fonction publique locale. Cette question délicate sera d'ailleurs abordée au cours des prochains Etats généraux de l'Outre-mer, car bon nombre de parlementaires et élus locaux ultramarins estiment que de ce point de vue, les observatoires de la fonction publique ne remplissent pas leur objectif.

Pour donner à l'Archipel toutes les chances de réussir son renouveau économique et pour permettre la sauvegarde de l'emploi local, il serait souhaitable que votre ministère s'engage dans les plus brefs délais sur les deux points suivants :

- le maintien des cinq postes laissés vacants par les départs en retraite (entre fin 2009 et fin 2010) ;
- l'organisation d'un concours national à centre unique à affectation locale, pour le remplacement de ces cinq agents.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Annick Girardin